

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de SAÔNE

26, rue de la mairie / 25660 Saône

Tel : 03 81 55 71 67

Saône, le 17 octobre 2024

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 15 octobre 2024

Présents :

M. Gable, adjointe à la vie scolaire à la Mairie ; C. Monpère, directrice générale des services à la commune
L. Darraz, A. Guyot, I Haboubi, F. Jacquin, A. Niebel, H. Thiebaud et G. Raguenet représentants les parents élus
G. Lab, V. Marso, E. Masnada, F. Parisot, A. Piquerey, L. Prince, D. Prost, E. Taillard, D. Gros Lambert, F. Thibault, enseignants

Excusés : L. Martin, inspecteur de l'Éducation Nationale ; T. Ksiazek et S. Sauget, directeurs du périscolaire

Secrétaire : V. Marso

1. Élections des représentants de parents d'élèves : vendredi 11 octobre 2024

Le vote se fait exclusivement par correspondance, conformément au règlement intérieur de l'école.

136 votants pour 305 inscrits, soit une participation de 47,87% (45,28% en 2023). Une seule liste était présentée et a été élue.

Parents élus :

Titulaires : Aurélie Guyot, Ikram Haboubi, Aurélie Niebel, Gaël Raguenet, Cindy Conry, Louise Darraz, Floriane Jacquin, Anaïs Zupancic, Hélène Thiebaud

Suppléants : Coralie Peclet, Sabrina Breton

La directrice remercie madame Guyot qui a contribué à établir la nouvelle liste de candidatures et qui ont constitué, avec Madame Niebel, les enveloppes distribuées aux parents avec le matériel de vote.

La communication se fera par mail sur l'adresse d'envoi de l'association Anémômes.

2. Fonctionnement du conseil d'école

* Il est réuni au moins trois fois dans l'année. Il peut également être réuni de façon extraordinaire à la demande du directeur de l'école, du maire ou des deux tiers de ses membres.

* Membres de droit ayant le droit de vote : le directeur (préside le conseil d'école), les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, 1 membre du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), les représentants de parents (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire ou son représentant et un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires. L'Inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions.

* Peuvent assister au conseil, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales.

* L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 8 jours avant la date de la réunion.

* Lieu de concertation : le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, l'organisation de la semaine scolaire. Il échange sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions de la vie de l'école (les actions pédagogiques et éducatives en lien avec les programmes, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la cantine, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République). Il adopte le projet d'école.

* Le compte-rendu de la réunion est adressé par mail aux membres du conseil d'école ainsi qu'à l'ensemble des représentants légaux via l'ENT. Il est affiché devant l'école et mis en ligne sur le site de l'école (<http://elem-saone.ac-besancon.fr>).

3. Rentrée 2024

* Mouvement du personnel à la rentrée 2024

Pas de changement d'enseignant.

Mesdames Carine Boussour, Sandrine Garcia, Christina Marchand, Sandra Ménétrier, Aline Pasteur et Lydie Ricca sont présentes à l'école en temps qu'AESH (Accompagnement des élèves en situation de handicap).

* Effectifs

A ce jour, **189 élèves** sont inscrits à l'école élémentaire. Parmi ces 189 élèves, 12 font partie du dispositif ULIS et sont en parallèle inscrits dans leur classe de référence.

Il y a donc 8 classes ordinaires et un dispositif ULIS.

Répartition des élèves par classe

A. Piquerey et E. Taillard	CP	23
F. Parisot	CP/CE1	20
V. Marso	CE1	23
D. Prost et E. Taillard	CE2	25
D. Gros Lambert	CE2/CM1	24
F. Thibault	CM1	24
G. Lab	CM1/CM2	25
E. Masnada	CM2	25
L. Prince	ULIS	12

Répartition par niveau

CP	35
CE1	31
CE2	41
CM1	43
CM2	39
TOTAL	189

L'école est informée qu'un élève quittera l'école prochainement après les vacances de Toussaint.

* Prévisions des effectifs :

Les prévisions pour la rentrée 2025- 2026 seront prochainement communiquées à la DSDEN (Direction des services de l'Éducation nationale). Ils font état de **191 élèves attendus en élémentaire à la rentrée 2025** (départ d'1 élève en cours d'année et de 39 CM2 ; arrivée de 42 CP).

Pour information, l'état des effectifs à l'école élémentaire ces dernières années :

Rentrée	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions rentrée 2025
Effectifs	224	219	213	203	206	193	189	191

Il n'y a pas de livraison de logements sur la commune prévue pour l'année scolaire prochaine.

Le lotissement des Hurlevents devrait voir le jour pour 2026/2027. Pour les années à venir, la ZAC devrait être aménagée en 3 phases. Des logements sociaux pourraient apporter de nouvelles inscriptions dans les écoles de la ville.

4. Règlement intérieur

Le règlement intérieur, tel qu'il était rédigé en 2023/2024, est adopté par le conseil d'école. Il sera adressé aux parents d'élèves avec la charte de laïcité via l'ENT. Un accusé réception papier devra alors être signé. Le règlement sera également affiché dans le hall de l'école, et mis en ligne sur le site internet de l'école.

5. Sécurité

→ Dans le cadre du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, un exercice d'évacuation incendie a été effectué le vendredi 27 septembre 2024. Il a été consigné dans le registre de sécurité. Les élèves ont été prévenus de l'exercice et le déroulement leur a été rappelé. Les élèves se regroupent dans la cour devant le panneau de leur classe. L'évacuation s'est passée dans le calme et rapidement (1min 46 sec).

→ Les PPMS (Plan de Mise en Sécurité) Attentat-Intrusion et Risques Majeurs ont été mis à jour.

Ils précisent la procédure à suivre en cas de risques et amènent les élèves à se confiner dans l'école ou à l'inverse à s'en échapper selon les circonstances.

Un exercice pour chacun d'eux sera réalisé au cours de l'année scolaire.

6. Enseignement des langues vivantes

L'enseignement des langues vivantes a débuté le mardi 17 septembre pour tous les élèves. L'enseignement de l'allemand est assuré par Mélanie Sire, Professeure des écoles. Deux groupes d'élèves répartis sur 5 classes ont été constitués. Un groupe de 8 CP/CE1/CE2 et un groupe de 8 CM1/CM2. Il y a donc 16 élèves qui reçoivent un enseignement en allemand à raison de 2 fois 45 minutes par semaine. L'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants dans leur classe aux mêmes moments.

Dans les classes de CP/CE1, CE2 et de CM1/CM2, tous les élèves pratiquent l'anglais. Par conséquent, les enseignantes ne sont pas tenues aux horaires de la professeure d'allemand.

7. Évaluations nationales

Cette année, des évaluations repères nationales ont été passées dans toutes les classes du lundi 9 au vendredi 20 septembre 2024. Elles concernent les domaines des mathématiques (les nombres, le calcul et la géométrie) et du français (l'oral, la lecture, l'orthographe, la conjugaison). Leur objectif est d'identifier les apprentissages à renforcer pour favoriser la réussite des élèves.

Les résultats ont été communiqués aux familles des élèves. Des entretiens ont été organisés.

Les élèves de CP passeront de nouvelles évaluations nationales au milieu de l'année, en janvier.

8. Association scolaire : bilan financier 2023/2024

Charges année 2022/2023	Euros (€)	Produits année 2022/2023	Euros (€)
Achats de produits pour cession	4 192,29	Vente de produits pour cession	5 818,25
Assurances versées	74,58	Produits des activités éducatives	4 966,17
Charges des activités éducatives	21 904,88	Subventions État, collectivités	6 630,00
Autres charges courantes	111,24	Subventions d'associations	1 162,00
Charges exceptionnelles	0	Autres produits courants	0
Achat de biens durables	25,00	Participations volontaires des familles	1 416,00

Total des charges	26 307,99 €	Total des produits	19 992,42 €
Résultat de l'année	- 6 315,57 €		
Report année précédente CCP	21 421,34 €		
CCP année en cours	15 105,77 €		

Explicatif :

- Achats de produits pour cession : Achat des photos scolaires et de sac cabas
- Charges des activités éducatives : Déplacements en bus + dépenses liées aux sorties scolaires
- Autres charges courantes : Frais de tenue de compte, de carte, achat de produits de pharmacie, de goûters...
- Achat de biens durables : achats de jeux en ULIS

- Vente de produits pour cession : Revente des photos scolaires et de sacs cabas
- Produits des activités éducatives : Participation des parents aux sorties
- Subventions État, collectivités : Crédits alloués par la mairie
- Subventions d'associations : Subvention de l'association Anémômes et de l'USEP
- Participations volontaires des familles : 12 € donnés en début d'année scolaire par les familles

Le montant disponible à ce jour est d'environ 15 105 €.

L'école s'est engagée avec la compagnie de théâtre *Les assoiffées d'azur* pour un projet théâtre prévu en début d'année 2025. La dépense relative à ce projet d'environ de 6 000 € n'a pas encore été prélevée.

Le budget disponible pour les dépenses pédagogiques (hors projet théâtre) s'élève donc à environ 9000 Euros pour le futur exercice.

Les comptes sont approuvés par les membres du conseil d'école.

9. Projets pédagogiques

* Enseignement de la natation

Cet enseignement est entièrement financé par la municipalité (bus et entrées).

- Les 4 classes de CM1/CM2, CM2, CE2/CM1 et CM1 de Mesdames Masnada et Lab et de Messieurs Gros Lambert et Thibault se rendent à la piscine de Valdahon une fois par semaine les mardis ou les vendredis depuis le 24/09 pour un cycle natation (9 séances).

- Les classes de CE1 et de CE2 de Mesdames Marso et Prost s'y rendront les jeudis matins entre le 12/12 et le 20/02.

- Cela concernera les classes de CP et CP/CE1 de Mesdames Taillard et Parisot, les jeudis après-midis du 13/03 au 29/05/24.

* Enseignement de la balle ovale

Les 4 classes de CE2/CM1, CM1, CM1/CM2 et CM2 de Messieurs Gros Lambert, Thibault et Mesdames Lab et Masnada participent à une séquence d'enseignement de la balle ovale avec un intervenant professionnel du comité régional de rugby, Monsieur Damien Benay. Chaque classe recevra cette enseignement les vendredis au cours d'une période.

* Théâtre Les deux scènes :

Au théâtre de l'Espace de Besançon :

→ Projection de 4 courts métrages, *Les Petits singuliers*, le jeudi 21 novembre pour les classes de CE1 et de CE2

→ *Rouge comme le ciel*, film, jeudi 6 février à destination des élèves des classes de CE2/CM1, CM1, CM1/CM2 et CM2 de Messieurs Gros Lambert et Thibault et de Mesdames Masnada et Lab.

→ *Le nom des choses*, spectacle vivant, vendredi 16 mai pour les élèves de CP, CP/CE1, CE1 et CE2 de Mesdames Taillard, Parisot, Marso et Prost.

→ Les quatre classes de CM de Mesdames Masnada et Lab et de Messieurs Thibault et Gros Lambert assisteront au spectacle vivant *Sous Terre*, mardi 17 et jeudi 19 juin.

* Projet théâtre

Il concerne l'ensemble des élèves du CP au CM2. La compagnie *Les assoiffées d'azur* collaborera avec les enseignants de l'école pour le projet autour de la problématique du *vivre ensemble*. Deux représentations de leur spectacle *Grand Dire* seront données aux élèves le mardi 07/01/25 à la salle du marais et marqueront le point de

départ. Chaque élève recevra ensuite 10 heures d'enseignement jusqu'en avril à raison d'une heure par semaine. L'école a fait le choix de privilégier l'enseignement des élèves plutôt que de préparer une représentation publique. Aussi, il n'y aura pas de spectacle à destination des parents en lien avec ce projet.

* **JMF (Jeunesse Musicale Française):**

Chaque classe s'est inscrite pour assister à un concert au Petit Kusaal de Besançon. La validation n'est pas encore effective.

* **l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré)**

L'USEP organise des activités sportives et associatives pour les enfants de l'école publique de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles. L'affiliation de toutes les classes de l'école a été réalisée. La programmation des rencontres n'est pas encore faite pour l'année à l'exception de la randonnée urbaine qui a déjà eu lieu pour les 6 classes de CE1 à CM2 le lundi 7 octobre. Les élèves se sont déplacés par groupes dans Besançon afin de découvrir la ville.

Merci aux nombreux parents accompagnateurs.

Les autres inscriptions réalisées dans le cadre de l'USEP :

* les classes de CP et CP/CE1 participeront à une course d'orientation à la Citadelle, une seconde avec le système Learn'O à Valdahon, à des jeux de lancers avec gestion du handicap et à une randonnée à Gonsans

* les classes de CE1 et CE2 : jeux de lancers avec gestion du handicap, athlétisme et une randonnée à Gonsans.

* les classes de CE2/CM1, CM1, CM1/CM2 et CM2 : rencontre de rugby touché, golf à la Chevillotte, randonnée à Gonsans, sortie cyclo à Besançon.

10. Questions diverses

Sujets abordés et questions des enseignants :

* **Reconduction du temps scolaire**

Depuis 2022, l'école fonctionne sur un rythme de 4 jours de classe et non 9 demi-journées. Cela relève d'une dérogation qui doit être renouvelée tous les 3 ans.

Cette année, l'école renouvelle sa demande de dérogation afin de conserver le rythme actuel pour les années scolaires à venir.

Les documents signés par l'école sont transmis à la mairie.

* **TNE (territoires numériques éducatifs)**

La deuxième demande de subvention à hauteur de 80 % avait été accordée l'année précédente.

La dépense doit être réalisée avant février 2025.

Les enseignants optent pour des tablettes à destination des élèves.

Le dispositif prévoit l'équipement de 10/12 tablettes avec un chariot de chargement pour 4 classes. Cela permettrait de disposer de 24 tablettes pour les 8 classes soit quasiment une par élève.

La mairie réalisera les devis qui seront présentés en conseil municipal.

* Jusqu'alors, la subvention annuelle allouée pour les projets pédagogiques par la municipalité était un forfait de 8000 Euros. Celle-ci contribue au financement des sorties, des différents projets choisis par l'équipe enseignante type théâtre ou cirque... En juillet 2024, l'école n'a reçu que 6630 Euros sans être informée du changement.

Comment cette baisse est-elle justifiée ?

Réponse :

Dans un souci d'équité, la mairie a fait le choix d'attribuer la même somme à chaque adhérent de toutes les associations de la commune. Néanmoins, divers critères tels que les avantages en nature ont été déterminés pour la répartition des budgets.

La subvention « projets pédagogiques » étant versée sur le compte de l'association de l'école élémentaire, bien que l'école soit une institution où les élèves viennent de droit, il a été tranché qu'elle serait soumise aux mêmes critères d'attribution que les autres associations.

La commune finançant l'enseignement de la natation pour l'ensemble des élèves de l'école, la diminution du budget de l'école a été décidée en conseil municipal.

D'autres sorties pédagogiques pourront ainsi être privilégiées au détriment de l'enseignement de la natation. A l'avenir, il est possible que les élèves du cycle 3 n'aillent plus à la piscine.

La commission associative de la commune se réunissant en avril ou mai, Madame Piquerey informera Madame Monpère au mois de février des choix opérés pour l'année scolaire prochaine.

* **Les marquages au sol dans la cour** tels que la marelle ou l'escargot sont très dégradés et des morceaux s'arrachent régulièrement. La demande est formulée pour qu'ils soient remis en état.

* **Une demande de budget supplémentaire de 200 Euros pour le dispositif ULIS** a été formulée lors des précédents conseils. Celle-ci est à nouveau demandée.

Le fonctionnement des inclusions nécessite que les élèves aient du matériel scolaire dans la classe de référence et dans le dispositif. Ce dernier a besoin de s'équiper de matériel pédagogique notamment pour que les élèves puissent manipuler.

De manière générale, chaque élève se voit allouer un budget fournitures de 34 Euros en début d'année. Une fois les dépenses collectives (papier notamment) retirées, il ne reste plus que 21,50 Euros. Ce budget permet d'équiper chaque élève de cahiers, manuels, peinture...

Pour les élèves du dispositif, la totalité de la somme allouée est dévolue à la classe de référence pour le matériel. Comme Madame Prince, l'enseignante du dispositif, ne dispose pas de budget, elle apporte des jeux et autres outils personnels pour les élèves.

Il est rappelé que la présence de ce dispositif à l'école est très intéressante car il convoque de nombreuses compétences du *vivre ensemble* chez les élèves.

Parmi les 12 enfants du dispositif, 3 sont de Saône, 9 autres ne sont pas originaires de la commune. La municipalité ne souhaite pas prendre à sa charge une dépense supplémentaire liée au dispositif. Elle exprime également qu'il serait difficile de récupérer cet argent de la part des communes d'origine des 9 élèves.

Ce sujet sera présenté en priorité lors de la prochaine commission des affaires scolaires de la mairie. Il semble important que les communes soient interrogées sur cette question.

Il serait souhaitable qu'une réponse soit apportée lors du prochain conseil d'école.

* **Les travaux de changement de la surface au sol** prévus dans le grand gymnase sont différés. Il n'y aura donc pas de modification des plannings d'occupation de la salle.

Questions des parents d'élèves :

A l'équipe enseignante :

* **Installation de tables sous le préau pour que les enfants puissent dessiner ou autre, pendant la récréation.**

Réponse :

Les préaux sont des espaces de calme pendant la récré des élèves du cycle 2 (dessin, lecture, kaplas) mais ils ne disposent ni de table ni de banc. L'idée d'un espace sur table avec possibilité de faire des dessins, de la lecture ou d'échanger oralement est une bonne idée. L'espace du préau doit néanmoins rester accessible pour le rangement des classes et en cas de pluie lorsque tous les élèves utilisent successivement le préau.

La mairie apportera une réponse au deuxième conseil d'école pour l'installation de 4 tables fixes avec des bancs attenants dans chaque cour :

- Un espace « tables » pourrait être aménagé dans la zone carrée non abritée à côté des escaliers de la cour du cycle 2.

- Dans la cour des élèves de cycle 3, 2 tables pourraient être installées dans l'herbe vers les jardins.

* **Gestion de la violence entre les enfants. Qu'est ce qui est mis en place en cas de conflits ou de gestes violents ? Les parents des deux enfants sont ils prévenus ?**

Réponse :

Comme il a été évoqué précédemment, les cours sont aménagées avec différents espaces de jeux et différentes activités. Du matériel a été acheté et mis à disposition des élèves lors des récréations du matin et de l'après-midi.

Cette organisation permet aux élèves de s'adonner à une activité qui leur plaît, ils sont occupés et cela améliore leurs relations.

L'EMC (Enseignement Moral et Civique) travaillé dans toutes les classes, aborde des notions telles que le respect de l'autre, des différences, la tolérance, les discriminations. Les conseils coopératifs, la boîte à inquiétude par exemple sont en place à l'école. Ils permettent aux élèves de prendre part à la vie d'écolier au sein de la collectivité et d'améliorer leur condition de vie à l'école. Ils peuvent notamment s'exprimer, développer leur esprit critique lors d'échanges, etc...

L'année dernière, la MPP (Méthode de Préoccupations Partagée) a été mise en œuvre dans certaines situations afin d'améliorer le climat scolaire. Ce travail interne à l'école repose sur le postulat qu'au sein de l'école on se soucie de l'autre et on se préoccupe de tous. Des entretiens très courts non culpabilisants (environ 2 minutes) sont menés par les enseignants ou la directrice auprès de différents élèves concernés de près ou de loin afin d'évoquer une préoccupation au sujet d'un enfant. L'objectif est de les amener à chercher des solutions pour essayer d'améliorer des situations.

Dans certains cas, la méthode s'est montrée très profitable. Dans d'autres, les parents ont mal perçu que des échanges aient lieu entre un enseignant (ou la directrice) et leur enfant sans qu'ils ne soient informés du contenu. Le climat scolaire est une préoccupation forte de l'équipe enseignante. Cette année, le projet théâtre en lien avec le thème du *vivre ensemble* a été réfléchi et construit dans ce but.

Pour finir, en cas d'incident entre deux élèves et selon le degré de gravité et la récurrence, les parents sont prévenus ou non et une sanction est prononcée ou non. Le règlement intérieur le précise.

Il arrive régulièrement que les enseignants soient interpellés par les parents à propos d'un incident qui a eu lieu à l'école avant même qu'ils n'en aient connaissance. Il est important de rappeler aux élèves qu'ils doivent informer les enseignants en priorité.

*** Intégration des élèves porteurs de handicaps à l'école. Le handicap est-il abordé dans toutes les classes ?**

Réponse :

L'école inclue dans les classes des élèves porteurs de handicaps pour la plupart invisibles de l'ordre des troubles cognitifs mais aussi des handicaps physiques. Parce que cette inclusion nécessite des aménagements pédagogiques, de matériel, des traitements particuliers..., cette différence est expliquée aux élèves.

Les enseignants remarquent que les élèves sont très bienveillants envers les élèves porteurs de handicaps physiques. Néanmoins, ils peuvent être durs à l'égard de la différence de manière générale.

*** Cours de natation. Sont-ils pratiqués sur toute la durée de l'élémentaire ?**

Réponse :

Cette année, toutes les classes sont enseignées en natation à la piscine de Valdahon. Cette question sera réévaluée en équipe pédagogique selon les besoins des élèves et les projets envisagés.

*** Flux d'enfants à la sortie de l'école. Comment gérer pour éviter les bousculades ?**

Réponse :

Les classes sont accompagnées par leur enseignant jusqu'à la grille. Bien que ce ne soit pas une obligation, les plus jeunes élèves pour lesquels les parents ne sont pas présents, sont gardés derrière la grille dans l'attente de leur arrivée.

Peu d'incidents ont été jusqu'alors déplorés. Il y a certes des embouteillages dus à la présence de piétons et d'enfants avec leur vélo. Souvent la sortie des différentes classes se fait de manière échelonnée en fonction de leur arrivée. Les élèves peuvent être amenés à attendre et à faire preuve de courtoisie.

Un rappel sera formulé aux élèves pour qu'ils respectent l'ordre de la sortie sans forcer le passage et sans se précipiter.

Au périscolaire :

*** Les parents ont reçu un mail de présentation de la part du nouveau directeur, ce qui a été apprécié. Une réunion de rentrée était évoquée, qu'en est il ?**

Réponse :

La réunion aura lieu à la rentrée des vacances de Toussaint.

*** Combien d'adultes pour combien d'enfants ?**

Réponse :

Il y a en moyenne 2 animateurs pour 30 enfants le matin, 5 pour 95 le midi et 3 pour 40 l'après-midi. Ces chiffres varient au cours de la semaine.

*** Les jeux sont-ils en intérieur ou en extérieur lorsque le temps le permet ?**

Réponse :

Les enfants jouent à l'intérieur et/ou à l'extérieur en fonction du temps. Ils ont aussi la possibilité d'utiliser la salle à l'étage pour des activités manuelles ou des jeux de société. Le soir, les enfants qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs dans une salle au calme.

A la mairie :

*** La plantation des arbres dans la cour ou autre moyen pour avoir de l'ombre ou un abri.**

Réponse :

Il est prévu que des arbres soient plantés en automne 2025 aux abords de la cour des élèves de cycle 2. Il n'y aura pas de plantation du côté de la cour du cycle 3 car le terrain n'est pas propriété de la commune. Sans autre solution, l'école demande à nouveau à la mairie de budgétiser la réalisation d'un préau pour l'avenir. Il pourrait ainsi servir pour l'ombre comme de protection contre la pluie. Il est rappelé qu'une marquise était budgétisée par la commune l'an passé mais qu'elle n'a pas été installée car elle ne correspondait pas aux besoins.

*** Y aura-t-il quelqu'un cette année pour aider les enfants à traverser aux abords de l'école ? Et plus largement, est-ce que des travaux vont être faits prochainement pour repeindre les passages piétons qui ne sont plus visibles aux abords de l'école ?**

Réponse :

Pour l'instant le nombre d'animateurs et d'animatrices dont disposent les Francas ne permet pas d'assurer les traversées en plus des temps de garde au périscolaire. Ils recherchent activement des animateurs pour compléter l'équipe actuelle. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès du directeur Tim Ksiazek. Il est prévu que les passages pour piétons soient repeints prochainement.

Informations sur l'association de représentants de parents d'élèves Anémômes

L'association a été créée dans le but de développer les relations entre parents, autour de l'école, dans un cadre convivial et festif.

Les parents d'élèves bénévoles donnent de leur temps et de leur énergie pour organiser des manifestations pour récolter des fonds. Ceux-ci permettront d'organiser des événements festifs pour les enfants et de fournir des ressources financières supplémentaires aux écoles primaire et maternelle de Saône pour des sorties culturelles ou du matériel.

Leur rôle est aussi de prendre contact avec les parents intéressés pour constituer une liste de représentants de parents d'élèves auprès de chaque école. Ils peuvent les accompagner et faciliter les échanges entre les parents et l'école pour que chacun puisse se sentir acteur de la vie de ses enfants.

Au nom des parents d'élèves, les représentants remercient l'équipe enseignante pour le projet cirque ainsi que pour les sorties qui ont rythmé l'année scolaire dernière.

La date du prochain conseil d'école est fixée au **mardi 18 février 2025 à 18h30**.

La secrétaire de séance,
Véronique Marso



La directrice,
Adeline Piquerey

